DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 JUIN 2017

Délibération n° 2017.06.400

Fonds de concours pour la mise aux normes d'équipements sportifs - commune de Ruelle sur Touvre

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 juin 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à André LANDREAU, Jean-Claude COURARI à Denis DOLIMONT, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Annette FEUILLADE-MASSON à Jean-Jacques FOURNIE, Joël GUITTON à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE à Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES à François ELIE, Philippe LAVAUD à Jeanne FILLOUX, Bertrand MAGNANON à Gérard DEZIER, Dominique PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, Bernadette FAVE, François NEBOUT, Bernard RIVALLEAU, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

DELIBERATION N° 2017.06.400

EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES	Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

FONDS DE CONCOURS POUR LA MISE AUX NORMES D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

Par délibération n° 142 du 25 avril 2002, le conseil communautaire a décidé d'intervenir sous la forme d'une aide aux communes pour les dépenses d'investissement visant à permettre la mise aux normes des équipements imposée par les instances nationales.

GrandAngoulême intervient donc, au titre de l'intérêt commun, sous la forme d'un fonds de concours, dans le cadre d'aménagements dont l'utilité dépasse l'intérêt communal.

Par délibération n° 241 du 10 juillet 2003, les modalités d'intervention de GrandAngoulême ont été arrêtées par la création de critères techniques et financiers du fonds de concours pour permettre l'instruction des demandes des communes.

Par délibération n° 83 du 7 juin 2012, les modalités d'intervention de GrandAngoulême ont été modifiées suite à l'évolution sportive des clubs et des équipements du territoire communautaire en précisant les 3 critères suivants :

- Critères techniques
- Critères sociaux
- Critères financiers

Par délibération n° 266 du 15 octobre 2015 modifiée, le conseil communautaire de GrandAngoulême a approuvé la révision du taux de participation financière de 25 % à 50 % maximum du montant HT des travaux réalisés.

Les différentes demandes font l'objet d'une étude au cas par cas et ne pourront donc aboutir obligatoirement à une réponse favorable. Un crédit de 50 000 € a été inscrit à cet effet au budget 2017.

Dans ce cadre, par courrier du 21 avril 2017, la commune de Ruelle sur Touvre a sollicité GrandAngoulême pour la mise aux normes de l'éclairage E5 du stade de Vaugeline.

En effet, à ce jour, ce stade n'est pas équipé d'un éclairage adapté à la norme E5 imposée par la Fédération Française de Football permettant des compétitions régionales en nocturne. L'Olympique Football Club de Ruelle (OFCR) a informé la commune de son souhait de pouvoir assurer des matchs en nocturne afin d'attirer de nouveaux joueurs et d'organiser des matchs les samedis soirs.

Fort de ce constat, une étude d'éclairage a été réalisée pour disposer du niveau et de l'uniformité demandée. Il convient d'installer 4 projecteurs par mat contre 2 actuellement.

Le coût de cet aménagement est estimé 32 573,48 € HT.

Le montant sollicité est de 16 286,74 € HT correspondant à un concours financier porté à 50 % par GrandAngoulême

…/…

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 28 juin 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Ruelle sur Touvre pour des travaux de mise aux normes de l'éclairage du stade de Vaugeline pour un montant maximum de 16 286,74 € HT.

D'IMPUTER la dépense au budget principal.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **06 juillet 2017**	**Affiché le :** **06 juillet 2017**